

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [bourassal-cssd-gouv-qc-ca](#)

<https://www.cadre21.org/membres/35fdc2c08bb044dedd8d05d1>

Date d'obtention : 2025-02-24 15:54:16

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 2 - Architecte

Question 1 - Comment puis-je résumer les étapes de la méthode Sexto?

On doit tout d'abord parler avec l'auteur du signalement et/ou la victime. Ensuite on doit évaluer l'incident en utilisant la grille. On doit aussi vérifier l'information afin de voir s'il y a des témoins ou d'autres personnes impliquées. Si les intentions de l'instigateur semblent impulsives, on le rencontre et on applique le protocole Sexto avec la grille. On contacte les policiers à la fin de notre intervention. Si ses intentions semblent malveillantes, on confisque son téléphone, on ne remplit pas la grille et on contacte les policiers.

Question 2 - Qu'est-ce que je retiens des 3 mises en situation présentées?

On doit suivre le protocole, l'aide-mémoire nous guide bien. On doit s'adapter selon la situation à laquelle nous faisons face. Il ne faut pas oublier de confisquer le téléphone dans le cas d'intentions qui semblent malveillantes. Quand la demande vient d'un parent et ne semble pas affecter l'élève ou l'école, on réfère au service de police.

Question 3 - Quelle étape me semble la plus délicate lors de l'application de la méthode Sexto?

Je pense que c'est de rencontrer l'instigateur, car le/la jeune pourrait être mal à l'aise de savoir que nous savons de ce qu'il a fait. Il/elle pourrait aussi être réfractaire à notre intervention.

Rencontrer une victime suite à une dénonciation pourrait aussi être délicate, car elle n'était peut-être pas prête à parler de cette situation.